

**Acquisition de matériel sportif – demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 39*

**LE 4 FEVRIER DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°19), M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°11), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire à M. TAVERNIER Eric, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

M. Thierry Levasseur, Adjoint au Maire, expose que la ville met à disposition du club de gymnastique la salle Achille Desjardins pour son activité sportive. Celle-ci nécessite l'emploi d'un praticable qui est également très utilisé par les scolaires, collèges et lycées.

Ce matériel est vétuste et demande à être remplacé. Cet investissement qui est devenu indispensable pour permettre le déroulement de cette activité dans de bonnes conditions est prévu au BP 2010 pour un montant de 22 000.00€

La Ville organise régulièrement des animations sportives pour lesquelles elle met à disposition du matériel. Les buts mobiles de football, utilisés dans ce cadre et également pour l'organisation du « Tournoi Jean Méréault » sur les pelouses de la plage, en partenariat avec le District de Football des Vallées, ne répondent plus aux normes de sécurité.

La Ville envisage donc l'acquisition de 17 paires de buts mobiles pour répondre à ces besoins ainsi qu'à l'organisation de manifestations par les quatre clubs de football de la Ville.

Cet investissement est inscrit au budget prévisionnel 2010 pour un montant global de 17 500 €

Ces équipements sont susceptibles de bénéficier de subventions des organismes suivants :

- Conseil général
- Conseil régional
- Direction régionale et départementale jeunesse et sports
- Fédération Française de Gymnastique
- Fédération Française de Football

Considérant :

- la nécessité de remplacer ce matériel vétuste et hors normes
- l'avis formulé par la commission n° 1 réunie le 26 janvier 2010

Il est proposé au conseil municipal de valider ces acquisitions et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des organismes définis ci-dessus les subventions correspondantes au meilleur taux et à signer toute convention relative à la mise à disposition de ces buts avec les associations sportives.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
---